

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2024 OUVERTE À 19H30

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 février, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 30 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

Délibération n° 2024-009

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'APE du Collège de La Mandallaz pour la réalisation d'un projet théâtral visant à favoriser le respect entre les jeunes

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 27

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Floriane ESCOLANO, Virginie FRANCOIS, Jessica GOLAZ, Mireille LOISEAU, Séverine MUGNIER, Charlotte PASSETEMPS, Laetitia PERROQUIN, Olivia REBOULET

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Christophe GORLIER, Nicolas GUILLOT, Yannick KAWA, Stéphane RIALLAND, Pedram VINCENT

Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :

Madame Marie-Joëlle BONNARD

Messieurs Pierre BANNES, Alain BURGARD, Pascal RIBIER

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur François DAVIET à Monsieur Alain BURGARD

Monsieur Jean-Claude PÉPIN à Madame Élisabeth BOIVIN

Madame Nolwen PORCEILLON à Madame Floriane ESCOLANO

Madame Brigitte TERRIER à Monsieur Pierre BANNES

Monsieur Anthony VITTOZ à Madame Laetitia PERROQUIN

Secrétaire de séance :

Madame Élisabeth BOIVIN

Madame Floriane ESCOLANO, Maire-adjointe déléguée à la vie scolaire et à la jeunesse, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Les administrateurs du collège de La Mandallaz et les représentants des parents d'élèves, en lien avec les municipalités et services Scolaire et Jeunesse des différentes communes rattachées au collège de La Mandallaz, souhaitent sensibiliser les collégiens au respect entre les jeunes.

Une première action, organisée sous forme de théâtre forum sur le thème des violences verbales, a été proposée à l'ensemble des classes de 5^e en 2023.

Les différents partenaires souhaitent renouveler l'organisation de ce théâtre forum en 2024 pour les 7 classes d'élèves de 5^e.

Afin de pouvoir mettre en place cette action, il est proposé à chaque commune de participer à hauteur du nombre d'enfants de son territoire scolarisés dans l'établissement.

Le budget total de l'action représente 2 920 €, répartis comme suit :

- 943,16 € pour 76 élèves de la Balme de Sillingy
- 1 030,03 € pour 83 élèves de Sillingy
- 210,97 € pour 17 élèves de Choisy
- 161,33 € pour 13 élèves de Sallenôves
- 136,51 € pour 11 élèves de Mésigny
- 438 € de participation de l'APE

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU la demande de subvention de l'APE Collège de La Mandallaz reçue le 16 janvier 2024 ;

VU l'exposé présenté par Madame la Maire-adjointe déléguée à la vie scolaire et à la jeunesse ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 943,16 € à l'association « APE Collège de La Mandallaz » afin de permettre la participation des élèves Balméens de 5^e à l'atelier théâtre forum sur la thématique du respect entre les jeunes en 2024.

Article 2 :

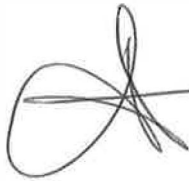
Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Élisabeth BOIVIN



Le Maire
Séverine MUGNIER



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le 09/02/2024
De sa publication le 09/02/2024

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.